



McGill

N° de référence : C-181014

Poste de professeur adjoint (milieu clinique)

Faculté de médecine – Département de psychiatrie (Hôpital général juif)

Description de poste

Le Département de psychiatrie de l'Université McGill est à la recherche de candidats et candidates pour deux postes à temps plein en tant que membre du corps professoral contractuel, niveau de professeur adjoint à temps plein (en milieu clinique). Il s'agit de contrats de trois ans avec possibilité de renouvellement.

Les personnes retenues doivent avoir un vaste savoir-faire clinique dans le domaine de la consultation externe en psychiatrie auprès d'une clientèle adulte ainsi qu'un solide dossier de recherches actives éprouvées et/ou une bonne expérience en enseignement. Les personnes choisies feront de la pratique clinique à l'Hôpital général juif.

Le Département de psychiatrie de l'Hôpital général juif, soit l'Institut de psychiatrie communautaire et familiale, offre un plein éventail de services destinés aux enfants, aux jeunes, aux adultes et aux personnes âgées (patients internes et externes). Le Département compte de nombreux programmes de recherche active en psychiatrie transculturelle, en santé psychosociale, en psychothérapie, en thérapie familiale, en troubles du sommeil et du vieillissement et en premier épisode psychotique. La mission du Département est d'offrir d'excellents soins cliniques dans un environnement universitaire. Le Département utilise des systèmes familiaux et des modèles biopsychosociaux pour comprendre les patients et leurs familles et se sert également de toute une gamme de traitements fondés sur des données probantes. Le Département est fier de son milieu de travail respectueux, multidisciplinaire et inclusif dans ses différentes sphères d'activités, incluant la formation de divers groupes d'étudiants en médecine, psychologie, ergothérapie, sciences infirmières et travail social.

Le Département est affilié à l'Université McGill, l'université la plus internationale du Canada, laquelle se trouve dans la vibrante et multiculturelle ville de Montréal dans la province francophone de Québec.

Tâches principales

Les personnes retenues devront assurer un excellent service d'enseignement clinique et de supervision pour les personnes en résidence et les étudiants et étudiantes en médecine, prendre part aux activités administratives de l'hôpital, poursuivre des activités d'érudition et apporter des contributions innovantes à la mission universitaire du Département.

Qualifications et formation

Exigences

- Les candidats et candidates doivent avoir une formation de qualité supérieure en psychiatrie (bourse de recherche/études supérieures).
- Les personnes candidates doivent être titulaires d'un permis d'exercice leur permettant de pratiquer la psychiatrie dans la province de Québec ou doivent être admissibles à en acquérir un.
- Haute capacité en matière d'engagement à tous les aspects de la vie universitaire du Département de psychiatrie (clinique, enseignement et recherche).

Atouts

- Les cliniciens-chercheurs diplômés d'un programme M.D.-Ph. D. ou ayant une formation équivalente axée sur la recherche sont encouragés à postuler.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI

<i>Type d'emploi :</i>	Corps professoral contractuel (Clinique)
<i>Rang :</i>	Professeur(e) adjoint(e)
<i>Salaire :</i>	La rémunération sera établie en fonction du barème d'honoraires du système de la santé québécois.
<i>Période d'affichage :</i>	30 jours à partir de la date d'affichage

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Il faut déposer le dossier de candidature en ligne à : <http://www.mcgill.ca/medicine-academic/positionsavailable>

Il faut inclure au dossier les documents justificatifs suivants :

- une lettre de présentation et un curriculum vitæ (en un seul document PDF)
- une lettre faisant état des plans de perfectionnement universitaire (si d'autres documents sont joints, les combiner pour faire un seul document PDF)
- le nom et les coordonnées de trois personnes prêtes à fournir des références

L'Université McGill recrute en fonction du mérite et s'engage fermement à respecter les principes d'équité et de diversité au sein de sa communauté. Nous accueillons favorablement les demandes d'emploi des personnes racisées et de minorités visibles, des femmes, des personnes autochtones, des personnes handicapées, des minorités ethniques, des personnes de toute orientation et identité sexuelles, ainsi que toute personne possédant les aptitudes et les connaissances lui permettant de travailler en collaboration avec diverses communautés.

McGill reconnaît également et considère à juste titre l'incidence de congés (comme, des congés liés à des soins à un membre de la famille ou à des problèmes de santé) qui auraient pu causer des interruptions ou des ralentissements de carrière. Nous encourageons les personnes candidates à nous informer de tout congé qui aurait eu un effet sur leur productivité, et conséquemment sur leur cheminement de carrière. Cette information sera prise en considération afin d'assurer une évaluation équitable du dossier de candidature.

L'Université McGill met en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi et invite les membres des groupes visés à indiquer leur appartenance à ces derniers dans leur dossier de candidature. L'établissement cherche également à assurer le traitement équitable et la pleine intégration des personnes handicapées en déployant tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les principes de design universel de manière transversale, parmi tous les aspects de la communauté de McGill, et à l'aide des politiques et des procédures sur les mesures d'adaptation en milieu de travail. Les personnes handicapées qui pourraient avoir besoin d'accommodements à n'importe quelle étape du processus de candidature sont invitées à communiquer en toute confidentialité avec la professeure Angela Campbell, vice-principale exécutive adjointe (équité et priorités académiques) par courriel ou par téléphone au 514-398-1660.

Nous encourageons toutes les personnes qualifiées à postuler; veuillez noter que, conformément aux exigences de l'immigration canadienne, la priorité sera toutefois accordée aux personnes de citoyenneté canadienne ainsi qu'aux personnes ayant obtenu la résidence permanente.